



Autorisation parentale pour mineur

ARCHERS DU VERT GALANT

MJC du LAÛ - 81, avenue du Loup - 64000 PAU

Tel : 06.07.04.22.23

E-Mail : archers.vertgalant.pau64@gmail.com

Site Internet : <http://lesarchersduvertgalant.com>

Pour l'inscription d'un enfant MINEUR, le représentant doit remplir les cases suivantes :

Je soussigné, (Nom du Représentant légal) :

Prénom :

Adresse :

Code Postal et Ville : Nationalité :

N° de téléphone : N° de téléphone :

Adresse E-mail :

Autorise mon fils, ma fille Né(e) le

A pratiquer l'activité **Tir à l'Arc** au sein du club des **ARCHERS DU VERT GALANT** de PAU, club affilié à la **FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC (F.F.T.A.)**.

Nous (du Représentant légal, tuteur,...) **et enfant, reconnaissons accepter le Règlement Intérieur du club**, (distribué à la demande ou consultable sur notre site), participer à la vie associative de manière bénévole, et respecter les horaires d'entraînements qui nous ont été communiqué.

J'autorise le Club ou son représentant à faire transporter mon fils, ma fille, en cas d'accident ou d'urgence dans un établissement hospitalier le plus proche, où dans l'établissement suivant :

Nom de l'établissement :

Nom du Praticien :

Adresse : N° de tél. :

Mon fils, ma fille :

- Est autorisé(e) à quitter seul (e) le Club à la fin de son cours ;

- Doit attendre son accompagnateur avant de quitter le cours

- Souhaite faire des compétitions « Jeunes moins de 18 ans ».

- Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon fils, ma fille, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

- Accepte les statuts en vigueur et se conformera aux règles de vie du club,

- Pour être en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que par la signature de cette fiche vous acceptez que seules les données y figurant puissent être utilisées par le club des archers du Vert Galant de Pau et par la FFTA, et uniquement à des fins de suivi de formalisation de votre adhésion.

Cette autorisation sera valable par tacite reconduction, sauf avis contraire.

Dès réception du dossier complet, le club des Archers du Vert Galant de Pau s'engage à inscrire l'enfant à la Fédération Française de Tir à l'Arc. **Une fois la licence enregistrée il ne sera procédé à aucun remboursement, pour quelque cause que ce soit.**

Il (elle) bénéficiera de la sorte, de l'assurance fédérale et des avantages du club et de la Fédération.

Fait le,

A

Mention : Lu et approuvé (à écrire)

Signature : (du Représentant légal)

